

---

Rapport de Delmas, au nom du comité de Salut public, sur les victoires de l'armée des Alpes, et lecture des lettres de Cassanyès, représentant en mission près les armées d'Italie et des Alpes, et de Petit-Guillaume, général en chef de l'arme, lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794)

Joseph Cassanyès, Jean-François-Bertrand Delmas

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Cassanyès Joseph, Delmas Jean-François-Bertrand. Rapport de Delmas, au nom du comité de Salut public, sur les victoires de l'armée des Alpes, et lecture des lettres de Cassanyès, représentant en mission près les armées d'Italie et des Alpes, et de Petit-Guillaume, général en chef de l'arme, lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 58-59;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16529\\_t1\\_0058\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16529_t1_0058_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

## 52

**Il s'élève une discussion à l'occasion d'une adresse de la société populaire de Montpellier [Hérault]. La discussion se ferme, et le décret suivant est rendu :**

**La Convention nationale passe à l'ordre du jour sur l'adresse de la société populaire de Montpellier, motivé sur la déclaration des droits, et sur le décret rendu à l'unanimité sur le gouvernement révolutionnaire, qui doit être maintenu jusqu'à la paix (80).**

## 53

**La Convention nationale décrète que les comités d'Agriculture et des Domaines présenteront, dans deux décades, à la discussion, un projet de code forestier (81).**

## 54

**Le rapporteur du comité de Salut public instruit la Convention des nouveaux avantages remportés par l'armée des Alpes sur les esclaves du tyran Sarde; il donne lecture des dépêches officielles, tant des représentants du peuple près cette armée, que du général qui la commande; la Convention applaudit au courage des républicains, et le décret suivant est adopté à l'unanimité (82).**

DELMAS, au nom du comité de Salut public : Le même jour où l'armée du Nord frappait les Hessois et les Anglais, l'armée des Alpes signalait de nouveau son courage.

Le 28 fructidor elle a attaqué les Piémontais; après une courte résistance, ils ont pris la fuite devant les troupes républicaines, en leur abandonnant trois petits camps tendus de trois pièces de canon, des bêtes à corne et de somme, 600 fusils et 280 prisonniers; tels ont été les résultats de cette journée.

Vous le voyez, citoyens, les armées mettent la victoire en harmonie, et frappent de concert les satellites de la coalition; il est permis de former les plus hautes espérances sur les destinées de la République, lorsque la terreur est dans les camps ennemis, et la justice au milieu des représentants du peuple.

(80) P.-V., XLVI, 93. C 320, pl. 1328, p. 9, minute de la main de Camboulas, rapporteur. Voir plus haut n° 8.

(81) P.-V., XLVI, 93. Décret pris sous le nom de Cambacérès, rapporteur. *J. Fr.*, n° 731; *M. U.*, XLIV, 72.

(82) P.-V., XLVI, 93. *Débats*, n° 734, 46; mention dans *Ann. R. F.*, n° 4; *C. Eg.*, n° 768; *F. de la Républ.*, n° 5; *Gazette Fr.*, n° 998; *J. Fr.*, n° 730; *J. Mont.*, n° 149; *J. Paris*, n° 5; *J. Perlet*, n° 732; *J. Univ.*, n° 1766; *Mess. Soir.*, n° 768; *M. U.*, XLIV, 56; *Rép.*, n° 5.

Voici les lettres officielles (83).

[*Cassanyès, représentant du peuple près les armées d'Italie et des Alpes, à la Convention nationale, du quartier général de Briançon, le 30 fructidor an II*] (84)

Citoyens collègues, le transport des vivres est difficile dans un pays montagneux, et surtout à l'armée des Alpes, à cause de la grande distance qui sépare les lieux où sont placés nos magasins, des postes qu'occupent les défenseurs de la patrie.

Les républicains ont l'art de s'approvisionner à peu de frais; nos braves frères d'armes viennent de le prouver en allant chercher en Piémont des bœufs, des moutons, du pain, du vin, des pièces de canon, des fusils, de la poudre, et autres objets nécessaires à une armée.

Le 28 de ce mois nous avons attaqué les Piémontais sur plusieurs points; deux divisions de notre armée ont concouru à cette opération; chacune a fait son devoir. Pendant 24 heures nos soldats sont demeurés exposés à la pluie et au mauvais temps, sans que rien ait pu ralentir leur ardeur.

La division du général Vaubois a attaqué sur la droite. L'ennemi occupait des positions inexpugnables; il nous a prouvé, par une fusillade très vive et bien soutenue, l'intention de nous opposer une forte résistance; mais bientôt le pas de charge et la baïonnette ont terminé le différend, nos frères d'armes sont tombés sur les postes avancés de l'ennemi et les ont égorvés; le reste de l'armée piémontaise a cherché son salut dans la fuite.

Sa retraite a été trop précipitée pour que cette division de troupes républicaines ait pu faire plus de 128 prisonniers; mais elle a ramené 1 200 moutons, 160 bêtes à corne, beaucoup de bêtes de somme, et d'autres objets dont je ne puis vous donner le détail en ce moment, parce que le commissaire des guerres ne m'a pas encore fait parvenir les états.

La division du général Pelapra a formé une attaque sur la gauche. A la tête étaient le général en chef provisoire Petit-Guillaume et le général de brigade Gouvion.

L'ennemi était maître à droite et à gauche du village de Lachenal, de trois positions sur les hautes montagnes où il y avait plus de 3 000 hommes bien retranchés. Chacune de nos colonnes a marché sur les avant-postes piémontais la baïonnette en avant; sans brûler une amorce, nous les avons taillés en pièces; 200 ennemis au moins sont restés sur la place.

L'armée piémontaise n'a pas oublié de recourir à ses moyens ordinaires; elle a fait ronfler le canon; il n'a fait de mal à personne. Une grêle a été dirigée sur nous; trois républicains

(83) *Moniteur*, XXII, 69.

(84) *Moniteur*, XXII, 68; *Ann. Patr.*, n° 633; *Débats*, n° 734, 47; *C. Eg.*, n° 768; *J. Paris*, n° 5; *Mess. Soir.*, n° 769; *M. U.*, XLIV, 56; *Rép.*, n° 5.

seulement ont reçu de légères blessures. Il fallait le pas de charge pour imposer silence aux ennemis; nos frères d'armes leur ont présenté la baïonnette; leur fuite précipitée nous a mis en possession de leurs camps tout tendus, de deux pièces de canon de sept et de cinq, et de plusieurs espingardes; nous avons fait 153 prisonniers, au nombre desquels se trouvent 14 officiers, et le comte de Saint-Martin, que ses brigandages ont rendu fameux, et qui jouit en Piémont d'une haute considération.

Les deux divisions de l'armée républicaine n'ont perdu que 4 hommes. Si je devais parler des actions d'éclat, j'aurais à citer chacun des soldats, officiers et généraux.

Nous avons pris beaucoup de bœufs, de moutons et de mulets, toutes les munitions de guerre des ennemis; six cents fusils, du pain et du vin. On s'occupe actuellement de rassembler tous ces objets dans notre camp.

Salut et fraternité.

CASSANYÈS.

[*Le général en chef commandant provisoirement l'armée des Alpes, au comité de Salut public, du quartier général de Briançon, le 30 fructidor an II*]

Citoyens représentants,

Les Piémontais s'étant avisés, pendant quelques jours, d'attaquer presque continuellement nos postes, depuis le fort Mirabouck jusqu'aux Barricades, enhardis sans doute par une petite expédition qu'ils firent il y a quelque temps sur notre territoire, qui leur valut une cinquantaine de moutons; je résolu, de concert avec le représentant du peuple Cassanyès, de les attaquer sur tous les points, partant de Mirabouck jusqu'aux Barricades.

Cette attaque a été exécutée parfaitement le 28 fructidor, quoique par une marche extrêmement pénible, qui a duré 12 heures, et le temps le plus affreux qu'il ait fait de l'année.

La droite, aux ordres du général de brigade Vaubois, a enlevé aux ennemis une très grande quantité de bestiaux, et leur a fait 120 prisonniers, y compris 4 officiers, dans une redoute vigoureusement défendue, que les soldats de la République ont franchie la baïonnette en avant.

La gauche, aux ordres du général de brigade Gouvion, a pris une grande quantité de grains et de bestiaux, fait 160 prisonniers, y compris 14 officiers, et tué à peu près le même nombre; car, pour approcher du corps d'armée ennemi, il a été nécessaire d'empêcher que ses avant-postes ne pussent lui apporter les nouvelles de notre arrivée.

Ils nous ont abandonné trois petits camps tendus et bien retranchés, une pièce de 7, une de 5, une de 3, et plusieurs espingardes. Dans le village de Lachenal, et dans les redoutes abandonnées, nous avons trouvé environ 600 fusils et des munitions de guerre de toute espèce.

Je me suis trouvé dans cette dernière colonne avec le représentant du peuple Cassanyès; son sang-froid au milieu d'une grêle de

balles et de mitraille, et son activité étonnante, n'ont pas peu contribué au succès de cette expédition, où les soldats et les officiers se sont tous comportés comme ils le devaient, c'est-à-dire en républicains.

J'ai le bonheur d'annoncer qu'il n'en est péri aucun; huit seulement ont été blessés.

Salut, union et fraternité.

PETIT-GUILLAUME.

P.S. Parmi les officiers prisonniers est le fameux comte Martin, commandant le corps des partisans et qui a fait la dernière incursion dans la vallée de Quierus.

Delmas lit un projet de décret qui est adopté en ces termes :

**La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de Salut public,**

**Décète qu'il sera fait mention honorable de la conduite des deux divisions de l'armée des Alpes qui ont combattu le**

**23 fructidor, et que les dépêches officielles seront insérées dans le bulletin de correspondance (85).**

## 55

**Un membre s'étonne de ce que la commission de l'organisation du mouvement des armées n'a point encore fait expédier aux officiers de celle des Alpes, qui, en récompense du courage qu'ils ont montré, soit au siège de Lyon rebelle, soit dans les combats contre les Piémontais, ont été avancés en grade par les représentants du peuple, les brevets ou commissions qu'ils attendent en vain depuis longtemps. Il demande que la commission du mouvement soit tenue de les faire expédier sur-le-champ.**

**Un membre observe que la même négligence s'est fait sentir dans les autres armées, et conclut à ce que la mesure à prendre soit rendue commune à toutes; la motion est appuyée, et le décret suivant est rendu :**

**La Convention nationale décrète que la commission de l'organisation du mouvement des armées fera expédier, sur-le-champ, les brevets et commissions à tous les officiers nommés par les représentants du peuple aux armées (86).**

(85) P.-V., XLVI, 93-94. C 320, pl. 1328, p. 10, minute de la main de Delmas, rapporteur. *Moniteur*, XXII, 68; *Bull.*, 4 vend.; *Débats*, n° 734, 48; *Ann. Patr.*, n° 633; *Ann. R. F.*, n° 4; *C. Eg.*, n° 768; *Gazette Fr.*, n° 998; *J. Mont.*, n° 149; *J. Paris*, n° 5; *Mess. Soir.*, n° 768; *M. U.*, XLIV, 56.

(86) P.-V., XLVI, 94. C 320, pl. 1328, p. 11, minute de la main de Dubois-Crancé. Décret anonyme, selon C\* II 21, p. 1. *Débats*, n° 734, 48; *Ann. R.F.*, n° 5; *Ann. Patr.*, n° 633; *F. de la Républ.*, n° 5; *J. Paris*, n° 5; *Gazette Fr.*, n° 998; *J. Mont.*, n° 149; *J. Perlet*, n° 732; *Mess. Soir.*, n° 768; *Rép.*, n° 5.